



DEMANDE DE RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX PUBLICS D'ASSAINISSEMENT (EAUX USEES) ET EAUX PLUVIALES

A retourner obligatoirement

LE PETITIONNAIRE :

Je soussigné(e) : Mme, M.

Demeurant :

Tél. : Tél. portable :

Courriel :

Agissant en qualité de (1) :

LE TERRAIN A RACCORDER :

Demande de raccordement au réseau d'eaux usées pour l'immeuble sis :
.....

Sections(s) cadastrale(s) et n° de parcelle(s): section(s) :.....

N° du permis de construire la cas échéant :.....

SOCIETE DE TRAVAUX QUI REALISERA LE(S) BRANCHEMENT(S) :

Entreprise :

Nom et prénom de la personne en charge des travaux :

Tél. : Tél. port.:

Courriel :

Signalisation prévue : Travaux en route barrée avec mise en place d'une déviation
 Travaux avec alternat par feux / alternat manuel
 Autres :

Date prévisionnelle des travaux :

Le(s) branchement(s) sera(seront) raccordé(s) au(x) réseau(x) existant(s) selon les règles de l'art. Je note que l'Exploitant de la CCPA viendra contrôler la bonne exécution du(des) branchement(s).

Je m'engage à me conformer en tous points au règlement d'assainissement dont je reconnais avoir reçu un exemplaire (2) et à ses prescriptions.

Je note également qu'il est **strictement interdit de travailler sur le domaine public sans autorisation.**

La CCPA demandera la permission de voirie auprès du gestionnaire compétent **et la société de travaux fera ensuite sa demande d'arrêté auprès de la commune concernée.**

Je m'engage à informer la CCPA du début des travaux en domaine privé dans le cadre d'un piquage sur une conduite publique placée en domaine privé, afin qu'il puisse vérifier leur bonne exécution, **avant le remblaiement des tranchées.**

Fait à : Le : .../.../..... Signature du pétitionnaire :

L'entreprise chargée de la réalisation des travaux certifie sur l'honneur être conforme à la réforme anti-endommagement (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR), etc).

Fait à : Le : .../.../..... Signature/tampon de l'entreprise :

1) Préciser : propriétaire ou mandataire dûment autorisé (dans ce dernier cas, joindre une procuration).

2) Le document complet a été remis au pétitionnaire avec la présente demande.

Accord du service assainissement délivré le :

Conditions particulières :

Gestionnaire de la voirie :

Diamètre du branchement eaux usées :

Longueur du branchement :

Diamètre du branchement eaux pluviales :

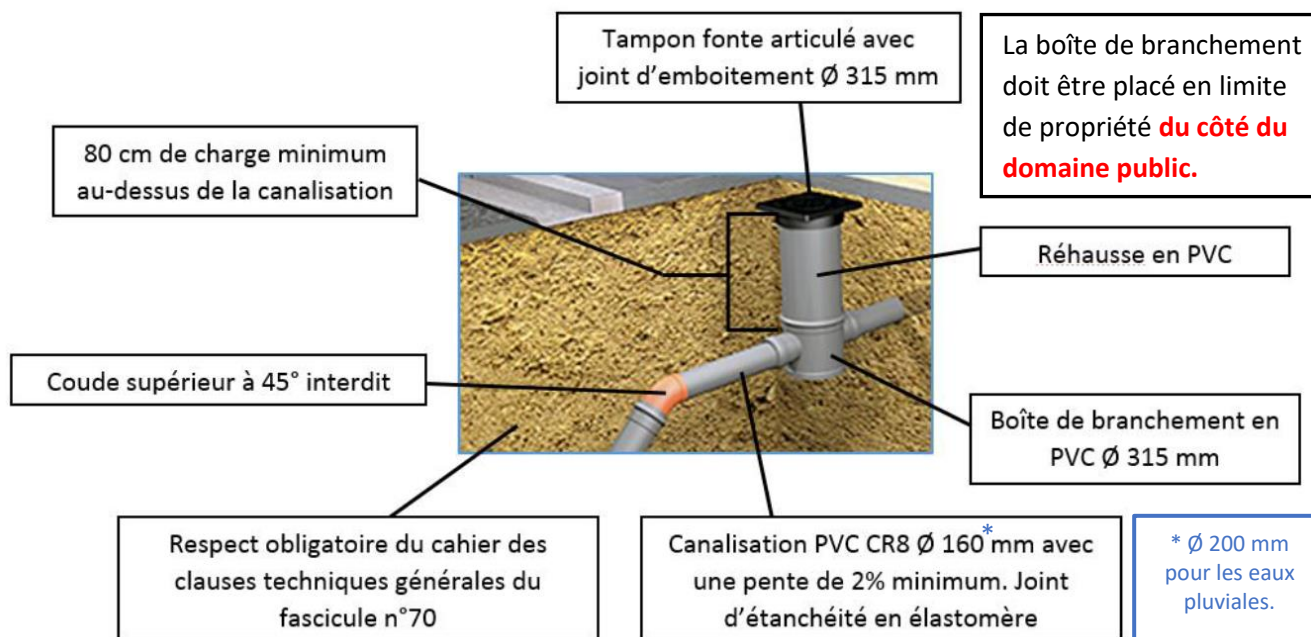
Longueur du branchement :

Observations :

Signature :

Cachet :

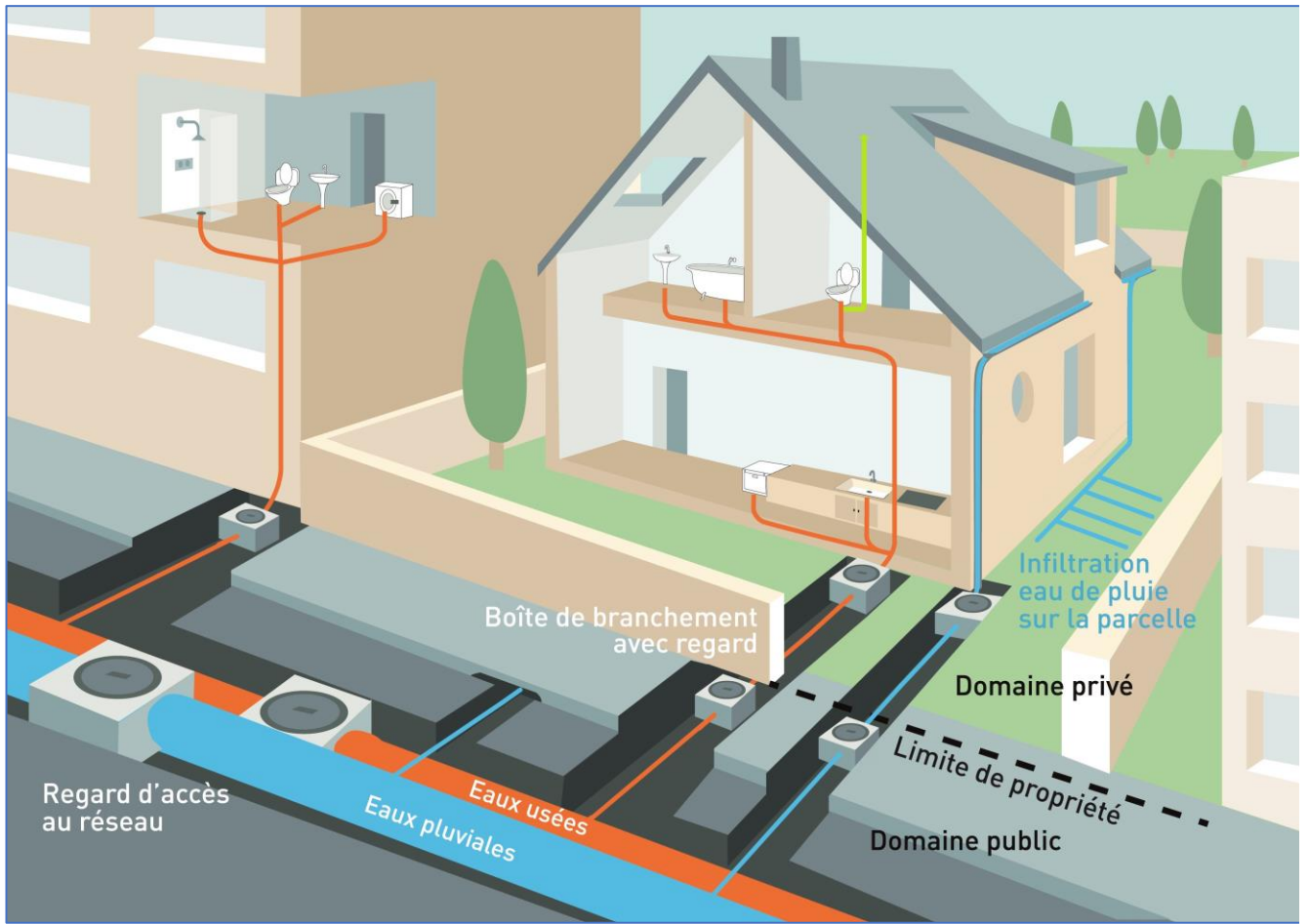
Prescriptions pour la création d'un branchement type d'assainissement :



Démarche à suivre :

- Le Pétitionnaire peut solliciter l'entreprise de son choix pour la réalisation du branchement en partie publique (**entreprise conforme vis-à-vis de la réforme anti-endommagement**). La présente demande de raccordement doit ensuite être retournée complétée et signée à la CCPA.
- La CCPA réalise la demande de permission de voirie auprès du gestionnaire concerné.
- L'entreprise chargée des travaux doit faire la demande d'arrêté de circulation une fois la permission de voirie accordée à la CCPA par le service voirie compétent.
- **A la fin de travaux, un contrôle des installations privées est obligatoire. Pour cela, le pétitionnaire contactera l'entreprise Véolia EAU (exploitant de réseaux) au 09 69 32 34 58 afin d'obtenir un rendez-vous et la délivrance d'un certificat de conformité.**

Recommandations pour la partie privative :



Les canalisations d'eaux usées doivent avoir une pente minimum de 2% (2 cm/m).

Les canalisations d'eaux pluviales doivent avoir une pente minimum de 1% (1 cm/m).

Les eaux usées et les eaux pluviales doivent être totalement séparées en partie privée même si les réseaux ne sont pas de type « séparatif » du côté du domaine public.